

Procès - verbal
du Conseil de l'Ecole Doctorale ALL
Université RENNES 2

Séance du 06 mars 2009

Etaient présents :

Président de séance :

Jean Marc POINSOT, directeur de l'Ecole Doctorale Arts, Lettres, Langues

Représentants des établissements :

Leszek BROGOWSKI, M. Thérèse CAM, Ioana GALLERON, Christine LE BRAS, Rémi LE MARC'HADOUR, Jean Yves MERIAN, Jean Pierre MONTIER, Florence VUILLEMIER LAURENS, Geoffrey WILLIAMS

Représentants des doctorants :

Perig BOUJU (titulaire), Nolwenn DENIZOT (titulaire), Ismail EL MAAROUF (titulaire),

Personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale ALL :

Vincent DUBREUIL, Michel PIERRE, Eduardo PRADO DE OLIVERA, Jacques TERRIERE, Nicolas TOCQUER

Etaient excusés : Corinne BAYLE-GOUREAU (UBO), Yves GROHE NS (UBS), Sophie MARRET (R2), Christian RYO (DRAC)

Secrétaires de séance :

Carole DUGOU THOMAZO, Joëlle BISSON,

Ordre du Jour

- 1 **Installation du Conseil de l'Ecole Doctorale ALL par le Président de l'Université Rennes 2**
- 2 **Point sur la nouvelle carte des ED dans le cadre de l'UEB**
- 3 **Intervention du SCD sur le dépôt électronique de la thèse**
- 4 **Politique de suivi des doctorants au cours de la thèse**
- 5 **Rappel des formations proposées sur les 3 sites et réflexions sur de nouvelles propositions**
- 6 **Bilan budget 2008 et présentation budget 2009**
- 7 **Récapitulatif des aides à la mobilité 2008/2009**
- 8 **Récapitulatif des dépôts de dossier ARED**
- 9 **Mise en place des allocations Recherche**
- 10 **Calendrier des prochains conseils de l'ED**
- 11 **Questions diverses**

1. Installation du Conseil de l'Ecole Doctorale Arts, Lettres, Langues par le Président de l'Université Rennes 2


Marc Gontard, Président de l'Université RENNES 2, ouvre la séance à 14h15. Il rappelle que l'insertion professionnelle des docteurs est devenue un facteur primordial pour les écoles doctorales et que les missions de ces écoles doctorales sont de plus en plus importantes. Il rappelle que le caractère multi sites de l'Ecole Doctorale ALL permet un rapprochement des unités de recherche et que cet avis est partagé par les autres présidents des universités bretonnes.

Après l'intervention de M. GONTARD, Jean Marc POINSOT sollicite un tour de table pour que se présente chaque membre de ce conseil, puis présente l'ordre du jour.

2. Point sur la nouvelle carte des ED dans le cadre de l'UEB

J.M. POINSOT présente la nouvelle carte des Ecoles Doctorales au sein du PRES. L'école doctorale Arts Lettres Langues comprend des unités de recherche des 3 unités bretonnes.

- La Bretagne compte environ **2 700** doctorants répartis dans **8 Écoles Doctorales**.
- Au sein du PRES, le Collège Doctoral International (CDI) a pour vocation de les fédérer.

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE	ECOLE DOCTORALE	DIRECTION DE L'ECOLE DOCTORALE	ORGANISMES CO-ACCREDITES
Université de Bretagne Occidentale (UBO)	Sciences de la Mer <i>EDSM</i>	Directeur : chhemond@univ-brest.fr Directeur Adjoint : denis.baillij@univ-brest.fr edsm@univ-brest.fr	
	Santé Information Communication Matière et Mathématiques <i>SICMA</i>	Directeur : christian.brosseau@univ-brest.fr Directeur adjoint : alain.hillion@telecom-bretagne.eu Directrice adjointe : nathalie.bourgougnon@univ-ubs.fr	TELECOM Bretagne Université Bretagne-Sud (UBS)
Université Rennes 2 (UR2)	Sciences humaines et sociales <i>SHS</i>	Directeur : vincent.dubreuil@univ-rennes2.fr Directeur adjoint : gerard.le-bouedec@univ-ubs.fr Directrice adjointe : arlette.Gautier@univ-brest.fr	
	Arts Lettres langues <i>ALL</i>	Directeur : jean-marc.poinsot@univ-rennes2.fr Directrice adjointe : florence.c.v.laurens@gmail.com Directeur adjoint : remi.le-marchadour@univ-ubs.fr	
Université de Rennes 1 (UR1)	Mathématiques, Télécommunications, Informatique, Signal, Systèmes électronique, <i>MATISSE</i>	Directeur : olivier.bonnaud@univ-rennes1.fr	Institut National des Sciences Appliquées (INSA) TELECOM Bretagne Supélec : Ecole Supérieure d'Electricité (Rennes campus) UR2 Agrocampus Ens Cachan
	Sciences de la Matière, <i>SOLM</i>	Directeur : olivier.dauteuil@univ-rennes1.fr	INSA UR2 ENSCR Associé : Agrocampus, Cemagref
	Vie, Agro, Santé, <i>VAS</i>	Directeur : yvan.lagadeuc@univ-rennes1.fr Directeur adjoint : herve.lebris@agrocampus-rennes.fr	Agrocampus UR2 Associé : Cemagref, Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)
	Sciences de l'Homme, de l'Organisation et de la Société <i>SHOS</i>	Directrice : sylvie.hennion-moreau@univ-rennes1.fr Directeur adjoint : mathieu.doat@univ-brest.fr Directeur adjoint : olivier.droulers@univ-ubs.fr	UBS, UBO Associé : Institut d'Etudes Politiques de (IEP) Rennes Ens Cachan

L'Ecole Doctorale ALL est donc co-accréditée entre :

L'Université Rennes 2, établissement principal, directeur de l'ED : J.M. POINSOT

L'Université de Bretagne Occidentale, directrice adjointe : F. VUILLEMIER LAURENS

L'Université de Bretagne Sud, directeur adjoint : R. LE MARC HADOUR

Le Conseil ALL est composé de 24 membres car il n'y a pas eu d'élu, représentant les doctorants de l'UBO. Certains membres du conseil regrettent, de façon générale, la faible participation des doctorants aux élections des Conseils des Ecoles doctorales.

J. M POINSOT suggère d'organiser dorénavant les élections à la suite d'une manifestation au sein de l'activité doctorale.

Il présente les missions des Ecoles Doctorales, précise que la chartre des thèses est à mettre à jour, et qu'il souhaite une amélioration de l'encadrement des doctorants.

- Les objectifs des Ecoles Doctorales sont de :
 - > veiller à la qualité de l'encadrement des doctorants par les unités de recherche, (respect de la chartre des thèses)
 - > proposer aux doctorants une offre de formation professionnalisante originale
 - > préparer et assurer le suivi de l'insertion professionnelle des doctorants et docteurs
 - > développer les cotutelles et la participation à des collèges doctoraux internationaux
 - > développer les partenariats avec le secteur économique (CIFRE)

Pour l'ED ALL, il y a 229 doctorants inscrits :

175 à R2
44 à l'UBO
10 à l'UBS

Pour 75 enseignants et enseignants chercheurs

51 à R2
19 à l'UBO
5 à l'UBS

soit un taux d'encadrement de 3.01 pour une moyenne de durée de thèse de 4.5 ans

Les directeurs des deux écoles doctorales ALL et SHS ont décidé de réunir chaque année tous les directeurs d'unité de recherche.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale doit adopter un programme d'actions. Il se réunira 3 fois par an : Mai, Automne,,février

Le bureau du conseil est composé du directeur et des 2 directeurs adjoints.

J.M. POINSOT présente l'évaluation de l'AERES : le regroupement dans le cadre du PRES est apparu comme un élément positif.

Les directeurs de l'ED doivent travailler sur l'ouverture des partenariats (CIFRE par exemple) et J.M. POINSOT en fait une priorité pour ce contrat. Il précise que jusqu'à présent, il y a eu trop peu de candidatures bien élaborées par rapport aux possibilités de financement.

Le contrat en cours a par ailleurs été accompagné de crédits permettant l'accueil de post-doc à Rennes 2 (+- 12 mois) : c'est un dispositif qui doit devenir significatif dans le domaine de la recherche.

3. Intervention du SCD sur le dépôt électronique de la thèse

Julien SICOT et Laurence LEROUX du SCD de l'Université de RENNES 2 présentent l'intérêt et les modalités du dépôt électronique de la thèse.

La diffusion électronique des thèses s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 7 août 2006, qui définit le dépôt des thèses papier et électronique en France. La mise en place du dépôt électronique au sein de l'Université Rennes 2, testée sur la base du « volontariat » en 2006, est pratiquée, en accord avec l'école doctorale, depuis septembre 2007, par l'obligation de *dépôt systématique de la version électronique avant soutenance* comme partie intégrante du dossier de soutenance.

Les modalités de dépôt s'inscrivent dans un cadre contractuel, par la signature d'une attestation de conformité de la version électronique avec la version papier (qui reste la version officielle), par la signature d'un contrat de diffusion entre l'Université et le futur docteur. Celui-ci procède au dépôt d'une version complète de la thèse, assorti du dépôt d'une version de diffusion éventuelle (en cas de droits de diffusion non acquis, etc.).

Le doctorant peut opter pour une diffusion large sur Internet avec dépôt sur la plate-forme d'archive ouverte TEL, une diffusion restreinte à la communauté de Rennes 2 sur Extranet (accès après identification Sésame), une diffusion différée (embargo possible en cas de contrat en cours avec un éditeur, etc.), une diffusion partielle, une diffusion nulle (confidentialité, peur du plagiat, etc.). Plus de 85 % des doctorants ont choisi une diffusion large.

Ces thèses électroniques sont consultables en ligne via un lien URL sur les catalogues du Sudoc et du SCD de Rennes 2, ainsi que sur la plate-forme TEL (Thèses En Ligne), partie de HAL, largement représentative au niveau international. Le bilan de cette diffusion est positif : 95 thèses y ont été déposées, chaque thèse y étant été consultée par ce biais en moyenne 135 fois (la consultation la plus forte est de 800 connexions).

L'UEB a adopté en CA en janvier 2009 le principe du dépôt électronique.

A l'université de Rennes 2 :

79.5% des docteurs acceptent une diffusion totale,

14% une diffusion partielle,

20% n'acceptent pas la diffusion

17% souhaitent uniquement une diffusion sur l'extranet Rennes 2.

J.P. Montier s'étonne que 20% des docteurs ne souhaitent pas de diffusion, et en demande les motivations. Les intervenants du SCD expliquent que les motifs principaux sont des engagements à des publications ultérieures (Les PUR demandent la non diffusion préalable pour une publication par les PUR)

F. VUILLEMIER LAURENS évoque la peur du plagiat.

E. PRADO explique que les questions juridiques font que quelquefois, il n'est pas possible de diffuser (droit d'image, dépôt de brevet...)

J.Y MERIAN indique qu'il est nécessaire de faire comprendre aux doctorants qu'il n'y a pas de risque véritable. La publication électronique évite le piratage.

L. BROGOWSKI propose de réfléchir à une solution qui permettrait de concilier la publication chez un éditeur et la diffusion électronique de la thèse

J. SICOT encourage cette démarche car elle permettrait d'alimenter le cycle de la recherche. Les archives ouvertes permettent qu'il n'y ait aucune barrière économique ou technologique à la circulation de l'information scientifique.

L'UEB a un projet de mise en place d'archives ouvertes. Ceci nécessite une sensibilisation des chercheurs et une mise en place de procédures communes.

Au plan national, il existe un projet de plate-forme de dépôt des thèses qui permettrait la valorisation du patrimoine numérique des universités.

J.Y MERIAN trouve très intéressant un tel projet et souhaite l'intervention du SCD au sein de son équipe pour la sensibilisation des chercheurs au dépôt électronique.

4. Politique de suivi des doctorants au cours de la thèse

J.M.POINSOT soulève la question de la cohérence entre les 3 universités et invoque le manque d'outil de suivi.

Dans la situation actuelle, on ne demande pas d'avis du directeur de thèse ou directeur d'équipe avant l'inscription en 4^{ème} année.

Pour une inscription en 4^{ème} année, L'université Rennes 2 ne demande pas l'avis du directeur d'unité de recherche alors que l'UBO demande l'avis du directeur de thèse et du directeur de l'UR.

L'homogénéisation est nécessaire. A l'Université RENNES 2, à la rentrée prochaine, l'avis du directeur de l'Unité de Recherche sera demandé pour les inscriptions en 4^{ème} année.

J. M. POINSOT demande comment établir une procédure qui permettrait d'avoir une vision de l'avancement de la thèse au cours ou en fin de 2^{ème} année.

R. LEMARC 'HADOUR demande combien de directeurs de thèse présents dans ce conseil ont fait soutenir en 3 ans.

E. PRADO présente le dispositif mis en place dans son unité de recherche : chaque année, il demande un bilan d'une soixantaine de pages aux doctorants. Il organise chaque mois une rencontre avec ses doctorants.

J.Y MERIAN, au sein de l'ERIMIT organise des journées où les doctorants exposent leurs travaux devant d'autres doctorants et d'autres étudiants.

M. PIERRE reçoit ses doctorants plusieurs heures par semaine et arrive à faire soutenir des thèses en 3 ans.

Il apparaît nécessaire de mettre en place un « contrat » qui précise les obligations de chacun (doctorant, directeur de thèse)

J.M. POINSOT précise que si un directeur a moins de thèse en cours, il peut consacrer plus de temps à chaque doctorant inscrit. L'Ecole doctorale doit apporter les moyens qui faciliteront la création d'étape pour arriver à la réalisation plus rapide de la thèse. Doit on instaurer un rapport circonstancié en fin de 2^{ème} année, visé du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche qui permettrait de faire intervenir la direction de l'Ecole Doctorale auprès des doctorants pour en cas de difficultés ou de retard manifeste?

A l'UBS, il existe pour certaines unités de recherche, des comités de thèse qui doivent se réunir 3 fois pendant la thèse.

P. BOUJU propose que des intervenants extérieurs participent à ces comités. N. DENIZOT ajoute que cela permettrait de contrer les propos de l'AERES qui trouve qu'il n'y a pas d'autocritique.

J.M. POINSOT trouve qu'un membre extérieur est un avantage car cela permet de renforcer la cohérence scientifique. Il propose une réflexion menée dans un premier temps entre des directeurs de l'ED ALL et les autres directeurs des autres ED, les résultats de cette réflexion seront présentés au prochain conseil, le système ne devra pas être trop lourd mais efficace.

R. LEMARC'HADOUR pose le problème des doctorants éloignés de l'Université (étranger ou villes lointaines).

5. Rappel des formations proposées sur les 3 sites et réflexions sur de nouvelles propositions

J. M POINSOT présente des différents champs de formation.

GRILLE DES FORMATIONS ED SHS et ALL

CODE	INTITULE	NATURE	POINTS	PARTENAIRES
INSERTION PROFESSIONNELLE	Doctoriales de Bretagne	Journées préparatoires et 1 semaine intensive sur l'insertion professionnelle et la rencontre du monde socio économique	120	Universités et Grandes Ecoles de Bretagne
	Valoriser son doctorat pour l'insertion professionnelle	18 heures sur le projet professionnel personnalisé	75	Cabinet Conseil
	Formation Compétences Lettre et CV	1 jour	25	Université RENNES 1
	Formation à la Protection de la Propriété Intellectuelle et aux Relations Contractuelles	1 jour sur ces thèmes	25	Université RENNES 1
	Journée des Ecoles Doctorales	1 jour	25	Ecoles Doctorales RENNES 2
RECHERCHE	Journée des Ecoles Doctorales	1 jour	25	Ecoles Doctorales RENNES 2
	Maîtrise de l'information scientifique, sources et outils d'information	cours magistral + TD (8h)	35	URFIST, SCD Rennes 2
	outil de gestion bibliographique et publication électronique de la thèse	TD (6h)	25	URFIST, SCD Rennes 2
COMMUNICATION	Anglais - Modules	2 modules de 9h	75	Centre de Langues Université RENNES 2
	Anglais - stage intensif Remise à niveau	12h	50	Centre de Langues Université RENNES 2
	Anglais - stage intensif niveau intermédiaire	18h	75	Centre de Langues Université RENNES 2
	Informatique	module de 3h	12	Université RENNES 2

	Méthodologie Ecriture de Thèse FLE	4 modules - 24h réservés aux doctorants dont la langue première n'est pas le français	50	CIREFE RENNES 2
FORMATION PARTICULIERE	MONITORAT CIES	Exclusivement réservés aux titulaires de monitorats CIES	150	CIES
	DOCTORAT CONSEIL	Contrat d'une année renouvelable	100	
INITIATIVE PERSONNELLE	Participation à des Colloques, Séminaires en dehors de son Unité de Recherche		12.5	
	Communication Orale à R2 Communication orale – niveau national Communication orale à l'international Publication		12.5 25 50 50	
	Initiative Personnelle	A définir en accord avec l'ED		

N. DENIZOT pense qu'il est nécessaire d'inscrire ces formations dans la poursuite de carrière et qu'un plan de formation devrait être déterminé dès la première année pour orienter le choix des formations.

R. LE MARC'HADOUR pose le problème des doctorants éloignés qui ne peuvent pas participer aux formations proposées. J.M. POINSOT explique qu'une dérogation est possible, elle aboutit à une exonération partielle des points de formation, le reste pouvant être acquis par les communications, participations aux colloques, publication.

Il précise que les doctorales auront lieu cette année du 29 novembre au 4 décembre 2009.

N. DENIZOT précise qu'elle a participé l'an passé aux doctorales et que cette année, elle fait partie du comité d'organisation car en 2008, les professionnels présents n'étaient pas représentatifs des ED ALL et SHS, elle souhaite donc intégrer des professions qui correspondent aux champs de compétences des Ecoles doctorales ALL et SHS.

7. Bilan budget 2008 et présentation budget 2009

N'ayant les données R2 uniquement, J.M. POINSOT présente rapidement le budget qui est partagé pour les dépenses essentiellement sur :

- La formation
- Les soutenances
- La mobilité (bourses aire culturel, cotutelle)
- La rémunération des allocations Région et autres financements

8. Récapitulatif des aides à la mobilité 2008/2009

J. M. POINSOT fait un point sur les aides à la mobilité accordées pour cette année universitaire et les aides à venir. Les crédits aires culturelles et cotutelle sont accordés par

établissement, les doctorants inscrits à l'Université RENNES 2 en ALL peuvent prétendre à la bourse de mobilité de RENNES Métropole, tous les doctorants de l'ED peuvent prétendre à la bourse à la mobilité proposée par le CDI. Une première attribution a été faite suite à l'appel d'offre de novembre, un second appel d'offre sera diffusé en mars.

Il aborde ensuite les dispositions du doctorat européen, encouragé par l'UEB. Celui-ci doit être prévu dans le projet de thèse.

Créé à l'initiative du comité de liaison des Conférences de Recteurs et Présidents des Universités des pays membres de la Communauté Européenne, en avril 1991, ce label concerne les étudiants des pays membres de la Communauté Européenne.

Il s'agit d'un « **label** » décerné en sus du Doctorat délivré dans chaque établissement lorsque les **4 conditions suivantes sont remplies** :

1) Ce doctorat devra avoir été préparé, en partie, lors d'un séjour d'au moins un trimestre dans un pays membre de la Communauté, autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu.

2) Un membre au moins du jury doit appartenir à un établissement d'Enseignement Supérieur d'un Etat membre de la Communauté autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu.

3) Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue de la Communauté autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

4) L'autorisation de soutenance est accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'Enseignement Supérieur de deux Etats membres de la Communauté Européenne autres que celui dans lequel le doctorat est soutenu.

Il permet à l'issue de la thèse, une ouverture plus grande d'accès aux post docs. Il est possible d'associer le label européen et une convention de cotutelle avec les pays européen.

9. Récapitulatif des dépôts de dossier ARED

J.M. POINSOT fait le point sur les dossiers déposés pour l'ED ALL, près de la Région Bretagne au titre des ARED 2009 :

1 candidature à R2 (CELAM)

1 candidature à l'UBS

10. Mise en place des allocations Recherche

Le dispositif allocation fléchée étant dorénavant connu, le dépôt doit se faire pour 2009 par école doctorale. L'ED ALL peut présenter au ministère 3 sujets. La diffusion se fera près du directeur d'Unité qui ne pourra déposer au titre de son unité, qu'un seul dossier (pour le 25.03.09)

Les allocations « ordinaires » sont attribuées par établissement. Pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les dossiers, la diffusion sera faite à partir du 26 mars 2009.

Le conseil du mois de mai devra définir les règles de gestion pour 2009. La date limite de soutenance de master 2 pour prétendre à une allocation de Recherche est fixée au 12 juin 2009.

11. Calendrier des prochains conseils de l'ED

La date du prochain conseil est fixée au 29 mai 2009 14h, il se déroulera à Rennes.

12. Questions diverses

Pas de question.

La séance est levée à 17h 05.

Le Président

J.M. POINSOT